

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Tombé

N° AS641

AMENDEMENT

présenté par
M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir,
M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE 17

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le délit d'entrave au suicide assisté ou délégué.